

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MARDI 19 JUILLET 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	29
- représentés	11
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/07/19-15

OBJET : Avenant n° 1 au marché n° 13S0002 - Étude d'optimisation du service des déchetteries

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 7 juillet 2016, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillass à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Muriel LECCA-BERGER
Jean-Pierre TUVERI	Farid BENALIKHOUDJA	Frédéric BRANSIEC
Philippe LEONELLI	Audrey TROIN	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Éric MASSON	Thierry GOBINO
Bernard JOBERT	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Jean-Jacques COURCHET	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Florence LANLIARD	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Roland BRUNO	Anne KISS	Sylvie SIRI
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO
Anne-Marie WANIART donne procuration à Robert PESCE
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI
Laëtitia PICOT donne procuration à Éric MASSON
Jonathan LAURITO donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES
Nathalie DANTAS donne procuration à Vincent MORISSE
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membre excusé :

Jean PLENAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Délibération n° 2016/07/19-15

OBJET : Avenant n° 1 au marché n° 13S0002 - Étude d'optimisation du service des déchetteries

Le rapporteur expose :

La Communauté de communes a attribué, le 27 août 2013, au groupement d'entreprises GIRUS de Nice et VERTIGO CONSEIL de Nîmes un marché relatif à une étude d'optimisation du service des déchetteries d'un montant de 19 800 €HT, qui prévoyait 3 phases d'étude :

Phase 1 : diagnostic de la situation actuelle

Phase 2 : propositions d'aménagement

Phase 3 : programme d'aménagement du scénario retenu

Les phases 1 et 2 se sont déroulées du mois de septembre 2013 au mois de mars 2014.

En raison des élections municipales de 2014, l'exécutif a souhaité attendre le renouvellement du conseil pour avancer sur les scénarii d'optimisation du réseau de déchetteries. Une nouvelle présentation aux élus communautaires s'est déroulée en octobre 2014.

En raison de la complexité des enjeux, du nombre important de sites à réhabiliter, des contraintes financières, réglementaires et techniques découlant de cette étude, il s'avère qu'un scénario optimisé a été validé par les élus communautaires en commission « déchets ménagers et assimilés » le 26 avril 2016.

Par conséquent, au vu des modifications du scénario retenu par rapport aux scénarii présentés par le bureau d'études, la réalisation de la phase 3 n'est plus possible en l'état.

En effet, elle nécessite de reprendre une partie des études de phases 2, à savoir :

- La consolidation du scénario retenu par les élus en commission du 26 avril 2016 ;
- Les relevés sur site pour réorganiser les flux et l'organisation des sites ;
- Une nouvelle détermination de l'enveloppe financière en fonction des contraintes identifiées ;
- De nouvelles réunions avec les services et les élus afin de finaliser cette étude.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 au marché d'étude d'optimisation du service des déchetteries pour un montant de 4 950 € HT, sur un marché initial de 19 800 €HT entraînant une augmentation de 25% du marché initial.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2224-13 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la décision n°13/2013 du 27 août 2013 autorisant monsieur le président à conclure le marché n° 13S0002 relatif à l'étude d'optimisation du service des déchetteries ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Vu le projet d'avenant n° 1 annexé ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une étude permettant d'optimiser le service des déchetteries et notamment la phase 3 actualisée par avenant.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 27 juin 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 au marché n°13S0002 relatif à l'étude d'optimisation du service des déchetteries.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer l'avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Article 4 :

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget annexe déchets ménagers et assimilés 2016 et des exercices concernés, chapitre 20 article 2031.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation